

MISE EN CONCURRENCE POUR ACHAT DE PRESTATIONS

FICHE DE CONSULTATION

Intitulé de l'opération : Découvertes, initiations à des métiers et développement de compétences transversales des participants du P.L.I.E. des Graves

Libellé : Parcours conduite permis B

COMPOSITION DU DOSSIER :

- La présente fiche de consultation
- Le cahier des charges
- Les informations à fournir

COMPOSITION DE L'OFFRE :

L'offre devra comporter :

- La présente fiche de consultation datée, signée et tamponnée
- Une présentation détaillée de l'action que vous souhaitez mettre en œuvre
- Les informations à fournir telles que demandées dans la fiche
- Le devis détaillé de votre intervention

DATE ET LIEU DE REMISE DES OFFRES :

Au plus tard le : Le 05/07/2021 à 12h00

Par mail aux 2 destinataires ci-dessous. *Un accusé de réception sera envoyé.*

direction@adele-begles.fr
comptabilite@adele-begles.fr

Renseignements et personnes chargées du suivi :

*** Coordination**

Caroline JOANDET, Directrice
direction@adele-begles.fr

☎ 05.56.49.62.75

*** Suivi administratif et financier**

Anabelle BORGES, Comptable
comptabilite@adele-begles.fr

☎ 05.56.49.62.75

Le

Signature

Tampon

MISE EN CONCURRENCE POUR ACHAT DE PRESTATIONS

Cahier des charges

Intitulé de l'opération : Découvertes, initiations à des métiers et développement de compétences transversales des participants du P.L.I.E. des Graves

Libellé : Parcours conduite permis B

1. Cadre :

Programme Opérationnel National du Fonds Social Européen pour l'Emploi et l'Inclusion en Métropole 2014-2020,

✓ Axe prioritaire 3

Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion.

Objectif thématique 9 : « Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination ».

Priorité d'investissement 9.1 : « L'inclusion active y compris en vue de promouvoir l'égalité des chances, la participation active et une meilleure aptitude à l'emploi ».

✓ Objectif spécifique 1

Augmenter le nombre de parcours intégrés d'accès à l'emploi des publics très éloignés de l'emploi en appréhendant les difficultés rencontrées de manière globale.

2. Le contexte local :

Le P.L.I.E. des Graves (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) s'inscrit dans un cadre politique de lutte contre le chômage et l'exclusion et s'adresse aux hommes et aux femmes, jeunes et adultes qui, par manque de qualification ou d'expérience professionnelle, ou en raison d'une situation personnelle ou sociale particulière, ont des difficultés majeures à trouver un emploi.

Le plan vient renforcer ou compléter les dispositifs existants au niveau local dans les domaines de l'insertion sociale et professionnelle.

Il a pour cadre de référence le protocole d'accord 2015/2019 prolongé par voie d'avenant jusqu'au 31 décembre 2021 et signé par ses partenaires, que sont les collectivités locales adhérentes, le conseil départemental de la Gironde et l'Etat, en concertation avec les partenaires du Service Public de l'Emploi.

Le P.L.I.E. des Graves couvre le territoire de Bègles et de la Communauté de Communes de Montesquieu. Il accompagne en file active 300 à 350 participants.

Conformément au code de la commande publique du 1er avril 2019, il a été décidé de confier à un prestataire externe, **autoécole sociale**, la présente action. Le prestataire signera, avant le démarrage de l'action, une convention avec l'association A.D.E.L.E., définissant les modalités de la mise en œuvre de l'action et de son paiement.

L'opération dans laquelle s'inscrit cette action bénéficie d'un co-financement provenant du Fonds Social Européen, dans le cadre du Programme Opérationnel National « Emploi et Inclusion » 2014-2020.

A ce titre, tout candidat répondant à cette mise en concurrence devra se soumettre au règlement du Fonds Social Européen et notamment s'engager à respecter les règles et priorités des politiques communautaires, notamment :

- L'obligation de publicité du FSE sur toute communication de l'opération cofinancée,
- Le respect des priorités horizontales : égalité entre hommes et femmes, égalité des chances, lutte contre les discriminations et développement durable,
- La détermination et la certification des ressources mobilisables autres que le FSE,
- La conservation et la présentation des pièces pendant 10 ans minimum après l'échéance de la convention.
- le **conflit d'intérêts** : L'article 57.2 du règlement n°966/2012 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union définit ainsi le conflit d'intérêt : « Il y a conflit d'intérêt lorsque l'exercice impartial et objectif des fonctions d'un acteur financier ou d'une autre personne participant à l'exécution et à la gestion du budget, est compromis pour des motifs familiaux, affectifs, d'affinité politique ou nationale, d'intérêt économique ou pour tout autre motif de communauté d'intérêt avec le candidat ».

Le candidat s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires afin de prévenir tout risque de conflit d'intérêts qui pourrait empêcher une exécution impartiale et objective de la convention.

Toute situation constitutive d'un conflit d'intérêts ou susceptible de conduire à un conflit d'intérêts en cours d'exécution de la convention doit, sans délai, être portée par écrit à la connaissance à A.D.E.L.E.

Le candidat s'engage à prendre immédiatement les mesures nécessaires pour remédier à cette situation.

A.D.E.L.E. se réserve le droit de vérifier que ces mesures sont appropriées et, si nécessaire, peut exiger du candidat des mesures supplémentaires, dans le délai qui lui sera imparti à cet effet.

- La **conformité au RGPD** : Pour tout traitement de données personnelles effectué en relation avec cette commande, les parties se conformeront au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) – « RGPD ».

Chaque partie déclare et garantit à l'autre partie qu'elle se conformera strictement au RGPD pour tout traitement de données personnelles effectué en rapport avec cette commande.

Nonobstant toute clause contraire, les parties n'encourront aucune responsabilité contractuelle au titre de la présente commande, dans la mesure où le respect du RGPD les empêcherait d'exécuter l'une de leurs obligations au titre de la commande.

Le candidat devra justifier de la régularité de sa situation juridique et de sa viabilité financière pour la mise en œuvre de l'opération proposée.

3. Objectifs :

- Utiliser l'apprentissage de la conduite comme levier pour une insertion professionnelle.
- Permettre aux participants de l'action, ayant déjà obtenu le code, de réussir à l'examen du permis de conduire B
- Permettre aux participants détenteurs d'un permis B, de reprendre confiance en eux dans leur conduite d'un véhicule

4. Contenu :

Le candidat décrira avec précision le contenu mis en œuvre selon les deux modalités suivantes :

- L'apprentissage de la conduite pour ceux qui possèdent déjà un code valide mais qui n'ont pas encore obtenu le permis B ;
- L'acquisition de la confiance au volant pour des participants possédant le permis de conduire B.

5. Moyens et Méthodes :

- Décrire les moyens mobilisés et les modalités de mise en œuvre. L'accent devra être mis sur l'autonomisation du candidat.
- Les méthodes et supports pédagogiques devront être adaptés au public cible : niveau infra ou égal à V pour l'essentiel et plus ponctuellement niveau IV et III, participants ayant des difficultés avec la langue française.
- Prévoir un Bilan de positionnement du participant avant le démarrage de l'action en présence du (de la) référent(e) PLIE. Ce bilan permettra notamment de décider de la nature du parcours et d'estimer le nombre d'heures qui sera dédié au participant.
- Prévoir un contrat d'engagement Participant/prestataire. Ce document précisera le financement (qui doit prévoir un apport du participant), le nombre d'heures estimé, la durée de la prestation (cadre de la convention) et les modalités en cas d'absence aux leçons programmées.
- Prévoir un bilan des acquis du participant à l'issue quel que soit le résultat obtenu
- Prévoir un outil partagé en ligne avec A.D.E.L.E., de suivi et gestion des heures par participant.

6. Evaluation de l'action :

Décrire le moyen utilisé pour évaluer de l'action : Bilan des acquis, Questionnaire de satisfaction...

Indicateurs de résultats :

- Nombre de présentations à l'examen de conduite
- Nombre de personnes ayant obtenu le permis de conduire
- Nombre de participants ayant bénéficié d'heures de conduite

7. Budget de l'action :

Le candidat devra préciser le coût global de l'action et le coût horaire de l'apprentissage de la conduite. Ce dernier devra être unique quel que soit le nombre d'heures de conduites déjà réalisées par le participant au préalable.

8. Nombre d'heures et participants ciblés :

Le nombre maximal d'heures, attendu est de **120 heures** pour un calcul théorique de **4 participants * 30 heures** de conduite.

Le nombre total d'heures réalisées ne pourra pas dépasser 120 heures.

9. Eléments à prévoir au moment du bilan :

- Grille d'évaluation des acquis,
- Bilan individuel par participant,
- Liste des participants et états de présence effectifs (feuilles d'émargement des participants et des formateurs).

Cette liste n'est pas exhaustive et sera complétée dans le cadre de la convention.

10. Calendrier / durée / Rythme :

Cette action sera réalisée en entrée et sortie permanente, avec une durée variable pour chaque participant en fonction de ses objectifs, de ses besoins et de son rythme d'apprentissage.

11. Période de réalisation :

01/08/2021 au 31/12/2021.

12. Critères d'évaluation de l'offre :

☒ *Références du candidat : 30%*

L'organisme devra faire part des actions similaires déjà conduites. Il devra faire preuve de sa reconnaissance comme autoécole sociale.

Il devra indiquer ce qui fait sa particularité et le différencie des autres organismes présents sur le marché pour cette prestation. Les candidatures proposant un ancrage sur le territoire du PLIE : Bègles et les communes de la communauté de communes de Montesquieu, seront particulièrement étudiées.

☒ *Contenu et moyens mis en œuvre pour réaliser l'action : 40%*

L'organisme devra disposer d'une bonne expertise dans le domaine visé et présenter une offre pertinente au vu du contexte, des objectifs, du contenu, des moyens et méthodes et de la spécificité du public visé.

L'organisme devra faire part des qualifications des formateurs/trices (diplômes, expérience en lien avec l'action, ...) qui interviendront sur l'action.

☒ *Coût global de l'action : 30%*

L'organisme devra proposer un coût de l'action raisonnable et être en mesure de le justifier.

L'offre doit obtenir une note minimum de 3/5 pour être déclarée recevable et fructueuse.

MISE EN CONCURRENCE POUR ACHAT DE PRESTATIONS

INFORMATIONS A FOURNIR

Intitulé de l'opération : Découvertes, initiations à des métiers et développement de compétences transversales des participants du P.L.I.E. des Graves

Libellé : Parcours conduite permis B

1 – Pièces à fournir

- Statut juridique de la structure et n°SIRET,
- Dénomination de la structure,
- Nom du représentant légal,
- Nom de la personne responsable de l'action,
- Coordonnées complètes de l'organisme,
- Le dernier bilan et compte de résultat certifié,
- Une attestation sur l'honneur d'avoir satisfait aux obligations sociales et fiscales 2020,
- Une attestation sur l'honneur précisant que l'organisme n'est pas soumis à une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire au moment du dépôt de l'offre,
- Une attestation sur l'honneur d'avoir satisfait aux obligations de la législation RGPD, ainsi que des éléments de preuve éventuels (politique de confidentialité, registre des activités de traitement, analyse d'impact PIA/AIPD/DPIA, charte informatique à jour RGPD etc...).

2 - Références

Citer des références en matière de mise en œuvre de ce type d'actions.